

## **Résolution 655**

### **pour le maintien du Musée des Suisses de l'étranger à Penthes et la création d'un centre de rencontre international à Rive-Belle**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la volonté unanime du Grand Conseil de maintenir le Musée des Suisses de l'étranger sur le domaine de Penthes, exprimée lors du vote de la motion 1971 le 15 octobre dernier ;
- la décision annoncée par le Conseil d'Etat le 2 décembre 2010 de résilier le bail de la fondation et de ne pas conclure un contrat de longue durée avec icelle ;
- la décision prise par le Grand Conseil de conserver le domaine de Rive-belle comme propriété de l'Etat et l'absence de projet d'affectation concernant ce domaine ;
- la proximité du domaine de Rive-Belle avec la Genève internationale et les principales missions diplomatiques,

invite avec la plus grande fermeté le Conseil d'Etat

- à respecter la volonté du Grand Conseil et à conserver dans la durée le Musée des Suisses de l'étranger et la fondation qui le gère sur le domaine de Penthes, en lui donnant, le cas échéant, les moyens de dynamiser son audience ;
- à affecter le domaine de Rive-Belle à la Genève internationale en y implantant, par exemple, le centre de rencontre international qu'il projette de créer.